

ANNEE 2018

Délibération n°

20180039

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUILLET 2018

Date de convocation : 19 juillet 2018

Date d'affichage : 27 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	12
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	15

Vote : 15
Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 24 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 juillet 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Emmanuelle DALLET, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY.

Absent(s) excusé(s) : Mmes Annie UHALDEBORDE, Brigitte ETCHEVERRY, Sophie DELETTRE (pouvoir à Michel LAHORGUE), Dominique VIGIER. & Ms Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ (pouvoir à Marie-Dominique GAY), Michel GOÑY (pouvoir à Pierre SORHAITS).

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

Objet : Nomination & suppression de voies

Le Maire expose à l'Assemblée, que dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'adressage de la commune, il est nécessaire de dénommer et supprimer des voies communales.

Ainsi, chaque rue de la commune, et chaque parcelle cadastrée possèdera un numéro d'adressage propre.

Sur proposition du groupe de travail en charge de ce projet, les noms de voies figurant sur la liste ci-dessous sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

• La nomination des voies suivantes :

- Allée d'Igeldia,
- Chemin des Palombes,
- Impasse Uste Gabia (supprimée par délibération du 28 septembre 2016),
- Impasse Jantot,
- Impasse du Général Clauzel (en remplacement de l'Impasse Clauzel),
- Impasse Bordattoa (en remplacement de l'Impasse Bortatua),
- Impasse Bordenave.

• La suppression des voies suivantes :

- Impasse Cazaux,
- Impasse de la Diligence,
- Impasse Iratzea,
- Impasse Joana,
- Impasse Martineskoenia,
- Allée du Golf.

• La modification orthographique :

- Chemin de Juantipy (avec un « y » en remplacement du « i »),
- Impasse Juantipy (avec un « y » en remplacement du « i »),
- Impasse Bordattoa (en remplacement de l'impasse Bortatua).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- **Vu** l'article L2121-9 du Code Général des collectivités Territoriales, qui stipule : « le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;
- **Vu** le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune ;
- **Vu** la délibération du 7 décembre 2015,
- **Vu** la délibération du 21 janvier 2016,
- **Vu** la délibération du 28 septembre 2016,
- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **APPROUVE** les nominations, suppressions, et modifications proposées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/07/2018

Le sous-préfet de Bayonne,
Le : _____